





WGY67648 - 138/2/15

NOTE CONCEPTUELLE

Examen au niveau national de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans après (Beijing +30)

1. Contexte

En 2025, la communauté mondiale marquera le trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995), ainsi que les dix ans du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable. À l'occasion de ce trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Commission de la condition de la femme des Nations unies mènera, en mars 2025, un examen et une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et accélérera la concrétisation de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing mettent en exergue l'engagement pris aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial de mettre fin à la discrimination, de promouvoir les droits des femmes et de faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. Ces principes ont été repris dans divers instruments, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), pour n'en citer que guelques-uns. La Déclaration de Beijing était une Déclaration d'engagement politique des gouvernements à œuvrer en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes (GEWE). La Déclaration et le Programme d'action de Beijing définissent des objectifs stratégiques et des actions dans douze domaines critiques. La Déclaration de Beijing appelait à un engagement au plus haut niveau politique pour appuyer sa mise en œuvre et invitait les gouvernements à jouer un rôle de premier plan dans la coordination, le suivi et l'évaluation des progrès accomplis en matière de promotion de la femme.

Cet anniversaire est également l'occasion de renforcer l'action en faveur de l'égalité hommesfemmes et la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063 et d'autres engagements aux niveaux régional et mondial, notamment les engagements pris au titre de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité ; le Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA) de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (2015) ; l'Accord de Paris sur les changements climatiques







(2015), et les engagements régionaux visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, tels que la Stratégie de l'UA pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

2. Examen des objectifs de la Déclaration et du Programme de Beijing 30 ans après

Tous les États sont invités à mener des examens complets au niveau national des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de de la Déclaration et du Programme de Beijing (BDPfA) et des résultats de la vingt-troisième Session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2000. Les gouvernements sont invités à collaborer avec les parties prenantes concernées à tous les niveaux pour préparer l'examen en 2025 afin de bénéficier de leur expérience et de leur expertise. Les Commissions économiques régionales des Nations unies sont invitées à mener des examens au niveau régional afin que les résultats des processus intergouvernementaux au niveau régional puissent être pris en compte dans le cadre de l'examen mondial en 2025 de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

En Afrique, les examens aux niveaux régional et continental de la Déclaration et du Programme de Beijing ont été menés sous la direction et la coordination de la CEA et avec le soutien d'ONU-Femmes et de la Direction Femmes, Genre et Jeunesse de la Commission de l'Union africaine. Depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les États membres ont utilisé les examens quinquennaux pour évaluer de manière critique les progrès accomplis et proposer une feuille de route des mesures à prendre afin d'accélérer cette mise en œuvre. À ce jour, les États membres africains ont procédé à des examens périodiques des progrès accomplis à intervalles de cinq ans : 1999 (Pékin+5), 2004 (Pékin+10), 2009 (Pékin+15), 2014 (Pékin+20), 2019 (Pékin+25) et 2024 (Pékin+30).

Conformément aux engagements pris dans <u>la Déclaration politique adoptée en 2020</u>, une série de mesures transversales supplémentaires visant à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ont été identifiées : l'examen des progrès accomplis en matière de lois, de politiques et de stratégies ; les mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes ; la transformation des normes discriminatoires et des stéréotypes liés au genre ; les investissements visant à combler les écarts de ressources ; la responsabilisation dans le cadre des engagements existants et le renforcement des capacités, la collecte de données, le suivi et l'évaluation. Les pays sont encouragés à mener des évaluations fondées sur des données probantes concernant les réalisations, les opportunités, les échecs et les défis dans ces domaines, avec un accent sur les années 2020 et au-delà.

L'examen régional pour l'Afrique aura lieu en octobre 2024 dans le contexte décrit ci-dessus, où un rapport régional de synthèse provenant de 55 États membres de l'UA sera examiné et présenté pour adoption. Des consultations avec les organisations de la société civile (OSC) et les jeunes ont été suggérées pour prendre en compte les perspectives de la société civile et des jeunes dans ce processus. En outre, des consultations avec des experts et des ministres







chargés du Genre et des Affaires féminines sont envisagées comme faisant partie intégrante du processus menant au rapport régional. Ces consultations sont actuellement programmées en même temps que la session du Comité technique spécialisé sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (CTS-GEWE) prévue pour la dernière semaine du mois d'octobre 2024 à Addis-Abeba.

L'examen régional actuel de l'Afrique en 2024 servira de base au rapport global qui sera présenté à la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (CSW69) en mars 2025, session qui sera axée précisément sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Elle couvrira la mesure dans laquelle les pays ont respecté leurs engagements dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, avec un accent notamment sur les progrès accomplis, les opportunités existantes, les défis rencontrés et les lacunes restantes dans les douze domaines critiques de préoccupation. L'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing proposera l'introspection nécessaire au continent afin qu'il mette en synergie ses efforts en vue d'optimiser ses réalisations. Le rapport d'examen régional sera la contribution de l'Afrique au rapport mondial, mettant en évidence les expériences collectives et propres des pays.

3. Résultats escomptés de l'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans après

Les résultats attendus du processus d'examen-Beijing+30 sont :

- Examen des engagements pris par les États membres de l'UA et de leur respect de ces engagements, avec un accent sur la responsabilité aussi bien pour les progrès que pour les lacunes.
- Des recommandations pratiques sont formulées à l'intention des gouvernements et des parties prenantes afin de relever les défis identifiés et d'accélérer la poursuite de la mise en œuvre du Programme pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE) à l'échelle du continent africain, notamment autour de la formulation et du renforcement des cadres politiques et législatifs, des mécanismes de suivi et de responsabilisation, du renforcement des capacités.
- Adoption de la Position africaine commune (PAC) sur la 69^e session de la Commission des femmes (CWS 69) par rapport à l'examen-Beijing+30.

4. Participation

Participeront à cette réunion facilitée par la Direction Femmes, Genre et Jeunesse de la Commission de l'Union africaine, en partenariat avec l'ONU Femmes, la CEA, le PNUD et le FNUAP, les personnalités, agences, organes, organisations et experts ci-après:

- Ministres de l'UA en charge du Genre et des Affaires féminines.
- Experts des ministères en charge du Genre et des Affaires féminines.







- Organes de l'UA
- Agences spécialisées de l'UA
- Représentant du Groupe africain à New York
- Bureau de l'Union africaine à New York (AUNYO)
- Communautés économiques régionales (CER)
- Agences de l'ONU
- Partenaires au développement
- Organisations de la société civile
- Organisations des femmes
- Organisations des jeunes
- Diaspora
- Universitaires et autres experts techniques
- Médias

5. Dates clés

La consultation se déroulera en même temps que la session ordinaire du Comité technique spécialisé sur l'égalité hommes- femmes et l'autonomisation des femmes (CTS- GEWE) et les dates sont :

Consultations de la jeunesse et des organisations de la société civile (en parallèle)

- 30-31 octobre 2024 : Consultation de la jeunesse sur le 30^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans après (B+30) et la préconsultation de l'Afrique sur la CSW69. Lieu : Siège de l'Union africaine, Addis-Abeba (Éthiopie)
- 30-31 octobre 2024, Consultation des organisations de la société civile sur le 30° anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans après (B+30) et la préconsultation de l'Afrique sur la CSW69. Lieu : Siège de l'Union africaine, Addis-Abeba (Éthiopie)

Segments des Experts

1^{er} - 2 novembre 2024 : 30^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans après (B+30) et préconsultation de l'Afrique sur la CSW69. Lieu : Première journée : Maison de l'Afrique (*Africa Hall*) Abeba Addis (Éthiopie). Deuxième journée : Centre de conférence des Nations Unies, Addis-Abeba (Éthiopie).

Réunions ministérielles

6 novembre 2024: 30^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans après (B+30) et préconsultation de l'Afrique sur la CSW69. Lieu : Siège de l'UA

6. Consultations







6.1. Consultations des jeunes

Il a été organisé, depuis août 2024, une série d'ateliers virtuels et hybrides sur le thème « Reconquérir les droits : Le leadership des jeunes et des adolescents dans la promotion du Programme d'action de Beijing » en collaboration avec FEMNET et ONU-Femmes. Ces événements visent à positionner les jeunes en première ligne de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (BPfA). Des jeunes de tout le continent africain participent à ces ateliers, ce qui leur donne l'occasion de se familiariser avec le processus d'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et d'initier des discussions sur des questions liées à l'égalité hommes-femmes, en les replaçant dans le contexte de leurs propres expériences et réalités.

En ancrant cette initiative dans les contextes régionaux et en reconnaissant les identités diverses et croisées des participants, ONU-Femmes vise à élever une nouvelle génération de leaders capables de faire valoir leurs droits et de réaliser des progrès substantiels. Grâce à des initiatives de participation ciblées, notamment des plongées mensuelles approfondies et des réunions trimestrielles, les perspectives des jeunes ne sont pas seulement incluses mais font partie intégrante de l'élaboration du discours mondial sur l'égalité hommes-femmes. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing seront activement défendus par ceux dont elle cherche à protéger l'avenir, garantissant ainsi sa pertinence et son impact continus.

À l'issue de cette série d'ateliers et d'événements hybrides, les jeunes femmes et hommes auront la possibilité de participer aux consultations en présentiel prévues à Addis-Abeba du 30 au 31 octobre 2024. Au cours de cette consultation, les participants auront la possibilité de partager leurs expériences en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans un document de position des jeunes. Ce document reflétera les perspectives des jeunes, garantissant que leurs voix soient entendues à travers le continent. Le rapport sera présenté au cours de la réunion du groupe d'experts.

Les participants seront sélectionnés pour représenter les cinq régions d'Afrique par le biais d'un appel à propositions. Parmi les 100 jeunes choisis pour participer aux consultations en présentiel, 10 auront également la possibilité de participer à la réunion du groupe d'experts et à la réunion ministérielle.

6.2. Consultations des organisations de la société civile

Il a été organisé des réunions virtuelles et des consultations avec des organisations de la société civile de tout le continent, en collaboration avec FEMNET, afin de veiller à ce que la société civile soit équipée pour participer de manière significative au processus d'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans après (Beijing+30), en dotant les participants des connaissances nécessaires pour tirer parti de la Déclaration et de la Plateforme de Beijing+30 pour promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, tout







en offrant également une opportunité de partager les expériences des organisations de la société civile (OSC) dans leurs contextes d'expertise respectifs.

Grâce à un appel à candidatures, 50 représentants des cinq régions du continent seront sélectionnés pour participer aux consultations en présentiel des OSC qui se tiendront à Addis-Abeba les 30 et 31 octobre 2024. Au cours de cette consultation de deux jours, les OSC élaboreront un document de synthèse qui sera présenté lors de la réunion du groupe d'experts. Par ailleurs, parmi les 50 participants à la consultation des OSC, 10 personnes auront la possibilité de participer également à la réunion du groupe des experts et à la réunion ministérielle.







6.3. Réunion du Groupe des Experts

Des experts des gouvernements nationaux de toute l'Afrique se réuniront, à Addis-Abeba, les 1^{er}et 2 novembre 2024, dans le cadre de la réunion du Groupe des experts afin d'aborder le processus d'examen de la préconsultation sur la 69^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW) par rapport à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing 30 ans après (Beijing+30). Au cours de cette réunion, les experts examineront de manière critique le rapport régional de synthèse, en évaluant les conclusions du rapport par rapport aux 12 domaines prioritaires du Programme d'action de Beijing - regroupés en six thématiques :

- Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent.
- Eradication de la pauvreté, protection sociale et services sociaux.
- Absence de violence, de stigmatisation et de stéréotypes.
- Participation, responsabilité, et institutions prenant en compte l'égalité hommesfemmes
- Sociétés pacifiques et inclusives.
- Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement

Afin de faciliter les discussions approfondies autour des domaines prioritaires, il sera organisé des sessions pour approfondir les questions et les défis connexes, aborder les pratiques exemplaires et les recommandations, ainsi que des discussions en petits groupes. Pour veiller à ce que les discussions abordent toutes les dimensions dans le contexte de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, des experts de divers horizons seront invités à partager leur expertise à travers de présentations. Il s'agira notamment d'experts du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, des Nations unies, du monde universitaire et de la Banque africaine de développement (BAD).

Par ailleurs, ONU-Femmes présentera les résultats de l'étude sur le niveau de mise en œuvre des conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme (CSW), ainsi que le document de Position africaine commune avant la préconsultation sur la 69^e session de la CSW. En outre, des représentants de la jeunesse et des OSC présenteront leurs documents de synthèse sur leurs positions.

Cette réunion de deux jours aboutira à l'adoption de la Position africaine commune (CAP) sur la 69^e CSW relativement à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing 30 ans après (Beijing+30). Ce document sera ensuite présenté et approuvé par le segment ministériel.

6.4. Réunion du groupe ministériel

Les ministres de tout le continent africain se réuniront, le 6 novembre 2024, à Addis-Abeba pour délibérer sur le processus d'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans (Beijing+30). Cette réunion sera organisée en trois sessions principales, particulièrement,







la Position africaine commune (PAC) sur la 69e session de la CWS par rapport à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing 30 ans après (Pékin+30), élaborée par des experts, sera examinée et approuvée. Par ailleurs, il y aura une réflexion sur le niveau de mise en œuvre des conclusions concertées de la CSW sur la base de l'étude menée par ONU-Femmes. Enfin, la stratégie pour la participation de la société civile à la 69e session de la CSW fera également l'objet d'une discussion.

7. Langages

La réunion se déroulera dans quatre langues de l'Union africaine (anglais, arabe, français et portugais).

8. Coordonnées

Pour davantage d'informations, veuillez contacter les fonctionnaires ci-après :

- Dr. Jeanne Flora Kayitesi, Direction Femmes, Genre et Jeunesse, Commission de l'Union africaine
 - Adresse électronique : <u>kayitesijf@africa-union.org</u>
- Mme Kebedech Ambaye, ONU-Femmes
 - Adresse électronique : kebedech.nigussie@unwomen.org
- Mme Keiso Matashane-Marite, Division Égalité des sexes et Autonomisation des femmes, CEA
 - Adresse électronique : matashane-marite@un.org